

CERTIFICAT DE NON APPEL N°2026/1

Nous, Madame DA SILVA Caroline, cadre greffier, certifions qu'à ce jour aucun appel n'a été enregistré contre le jugement de relaxe N° 468/2025 rendu contradictoirement le 13/11/2025 opposant le Ministère Public à :

Monsieur [REDACTED]

Représenté avec mandant par Maître JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris

Prévenu du (des) chef(s) de :

- CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES (Code Natif : 213) commis à 17 h 00, le 03/10/2022 à CHAMPS SUR MARNE (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
Faits prévus et réprimés par ART.R.413-17 C.ROUTE., ART.R.413-17 §IV C.ROUTE.
- DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE (Code Natif : 6102) commis à 17 h 00, le 03/10/2022 à CHAMPS SUR MARNE (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

- Faits prévus et réprimés par ART.R.414-6 §I C.ROUTE., ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.
- CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natif : 6096) commis à 17 h 00, le 03/10/2022 à CHAMPS SUR MARNE (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
Faits prévus et réprimés par ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE., ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.

- DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE (Code Natif : 6102) commis à 16 h 55, le 03/10/2022 à LOGNES (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

- Faits prévus et réprimés par ART.R.414-6 §I C.ROUTE., ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.

- CONDUITE D'UN VEHICULE SANS LAISSER UNE DISTANCE DE SECURITE AVEC LE VEHICULE QUI PRECEDE (Code Natif : 6096) commis à 23 h 37, le 06/10/2022 à NOISIEL (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]
Faits prévus et réprimés par ART.R.412-12 §I, §II C.ROUTE., ART.R.412-12 §V, §VI C.ROUTE.

- CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES (Code Natif : 213) commis à 23 h 37, le 06/10/2022 à NOISIEL (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

- Faits prévus et réprimés par ART.R.413-17 C.ROUTE., ART.R.413-17 §IV C.ROUTE.

- DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE (Code Natif : 6102) commis à 23 h 37, le 06/10/2022 à NOISIEL (AUTOROUTE A4) et sur le territoire national avec le véhicule immatriculé [REDACTED]

- Faits prévus et réprimés par ART.R.414-6 §I C.ROUTE., ART.R.414-6 §III, §IV C.ROUTE.